



## **CLUB OTTAWA NEW EDINBURGH, POLITIQUE DU TENNIS COVID-19**

### **Contexte et résumé**

La Politique globale COVID-19 du Club Ottawa New Edinburgh (ONEC) établit les processus généraux et les règles de conduite des membres et de la direction en rapport à la COVID-19.

La politique du tennis COVID-19 est spécifique au sport du tennis et comprend les règles à suivre par les membres pratiquant le tennis afin d'assurer une utilisation sécuritaire des installations du club pendant la pandémie COVID-19.

Ce document décrit les procédures spécifiques à suivre par tous les membres de l'ONEC dans les installations de tennis, et ce jusqu'à nouvel ordre. Les membres doivent lire et comprendre les procédures et exigences de la politique COVID-19 et accepter de les suivre à la lettre.

### **Politique**

#### **1. Date d'entrée en vigueur**

Cette politique entrera en vigueur le 5 juin 2020.

#### **2. Procédures obligatoires pour les membres**

Tous les membres de l'ONEC sont tenus de se conformer aux procédures suivantes afin d'utiliser les installations de tennis. **L'omission d'un membre d'observer ces procédures résultera à un avertissement, et d'autres infractions pourraient mener à l'interdiction de pratiquer le tennis à l'ONEC.**

- i Les membres doivent s'abstenir de jouer et rester à la maison s'ils :**
  - a. ne se sentent pas bien ou présentent des symptômes grippaux, ou des symptômes coronavirus connus tel que fièvre, toux, difficulté à respirer ;
  - b. ont été en contact avec une personne atteinte de COVID-19 et / ou des symptômes pseudo-grippaux dans les 14 jours précédents ;

- c. ou ont été à l'étranger au cours des 14 jours précédents.
- ii Si vous êtes considéré comme vulnérable ou à risque** (personnes âgées, personnes immunodéficientes et/ou personnes souffrant de graves problèmes de santé - notamment l'hypertension artérielle, les maladies pulmonaires, le diabète, l'obésité et l'asthme), **vous devez évaluer soigneusement votre exposition au risque et envisager** de rester à la maison le cas échéant.
- iii Les joutes en simple et les double seront autorisées seulement si les procédures qui suivent sont observées :**
- iv Les leçons avec jusqu'à quatre participants (deux de chaque côté du filet) seront également autorisées.**
- v Tous les joueurs doivent observer, sans exception, la distanciation physique (2m) en tout temps soit avant, pendant et après le jeu.**
  - a. Nous demandons aux membres d'un même ménage d'observer cette restriction, car il est difficile pour le personnel du club de discerner qui est dans le même ménage.
  - b. Les poignées de main, les high-fives et/ou les frottes-coudes ne sont pas permis. Un simple pouce levé à distance est une alternative recommandée.
- vi Chaque joueur doit :**
  - a. **Apporter son propre jeu de balles pour le service.**
  - b. Marquer clairement ses propres balles et retourner les balles au serveur sans les toucher de la main (les botter, les soulever avec la raquette, etc.).
  - c. Ne pas servir avec les balles d'un autre membre.
- vii** Tous les joueurs doivent s'abstenir de toucher des éléments communs (p. ex. portes, poteaux et filets, équipement d'entretien du terrain, etc.)
- viii** Personne (même du même ménage) ne doit partager d'articles communs (p. ex. bouteilles d'eau, sacs, raquettes, balles, etc.).
- ix Les joueurs ne sont pas autorisés à changer de côtés (extrémités) durant le match.**
- x** Il n'y aura pas d'événements de groupe (p. ex. drop ins, round robins, etc.) et **pas de changement de partenaires de double au cours de session** (« un partenaire par session »).
- xi** Deux matchs en double ne doivent pas être joués sur des terrains adjacents; Les matchs en simple peuvent être adjacents à un match en double. Réservez votre terrain en conséquence. En cas de doute sur la numérotation des terrains et les emplacements - c'est-à-dire les terrains près d'une clôture - veuillez consulter le gestionnaire de l'ONEC.
- xii** Il ne faut pas s'attarder sur les lieux avant ou après les matchs :
  - a. arrivez cinq minutes avant votre séance ;
  - b. SVP, restez dans votre voiture ou avec votre vélo et ne formez pas de groupes dans le stationnement ;
  - c. n'entrez pas dans la cour du pavillon de tennis tant que le groupe précédent n'a pas quitté ;
  - d. à la fin de votre séance (xvii, ci-dessous), veuillez quitter le terrain et retourner à votre voiture ou prendre votre vélo à l'extérieur de la cour ;

- e. ne formez pas de groupes dans le stationnement ;  
ONEC reconnaît que cet ajustement sera notamment un défi pour les membres très sociables du Club. Cependant, le maintien de la distance physique est une exigence formelle de l'autorisation accordée au club de rouvrir et il doit être respecté afin de poursuivre ses opérations. Veuillez suivre les directives du personnel du pavillon à cet égard.
- xiii** Il n'y aura pas d'accès au pavillon (y compris les toilettes) et à la terrasse.  
L'utilisation de la fontaine d'eau de l'ONEC n'est pas autorisée
- xiv** Les leçons de tennis doivent être données sur des courts qui ont moins d'impact lorsque les balles sortent du court.
- xv** Tous les membres doivent être inscrits avant de jouer (en utilisant le système d'inscription en ligne ou avec l'aide du personnel du Club) et ne doivent jouer que pour la période réservée. Ceci est impératif pour maintenir la distanciation physique et remplir nos obligations pour retracer les personnes d'ONEC qui auraient été en contact avec un cas confirmé.
- xvi** Les invités ne sont pas autorisés à jouer à l'ONEC pour le moment car l'ONEC ne peut pas administrer en toute sécurité les frais d'invité de 10 \$, l'inscription obligatoire et la renonciation.
- xvii** Les périodes de réservations de terrains sont de 55 minutes. Nous demandons aux membres de quitter leur terrain 5 minutes avant le début de l'heure afin que le personnel puisse nettoyer au besoin et permettre à la prochaine série de joueurs de commencer à temps.
- xviii** Il n'y a pas de vente d'articles au pavillon pour le moment. Aucun aliment, boisson ou accessoire de tennis n'est à vendre. Aucun paiement n'est effectué au pavillon.
- xix** Pour l'instant, la machine à lancer de balles n'est pas disponible pour les membres. Les professionnels du Club sont autorisés à utiliser la machine à lancer de balles à condition de l'aseptiser après chaque utilisation.
- xx** Les membres doivent suivre les directives émises par le personnel du Pavillon :
  - a. Le personnel du pavillon est tenu de rappeler aux membres les directives au sujet des mesures de distanciation et d'assainissement de la COVID-19 en place.
  - b. On rappelle aux membres que l'ONEC a le devoir et l'obligation de fournir à son personnel des conditions de travail sécuritaires. Cela comprend le fait de ne pas être soumis à un comportement agressif ou violent. Les membres doivent se comporter conformément au Code de conduite des membres de l'ONEC.
  - c. SVP, faire preuve de compréhension envers le personnel du Pavillon. Le Club compte sur le respect mutuel et la civilité pour tirer le meilleur parti de ces conditions difficiles de distanciation physique.

### **3. Procédures obligatoires pour le personnel du Pavillon**

- i Enregistrement de tous les noms des personnes présentes au club :** Au début du quart de travail, le préposé doit vérifier le système de réservation en ligne pour s'assurer que tous les terrains occupés ont deux noms (pour les jeux en simple) et quatre noms (pour les jeux en double). Le personnel doit s'assurer que toute information incomplète sur la réservation est fournie par le membre avant de commencer à jouer et rappeler au membre son obligation de réserver avec les noms appropriés. Le personnel doit également enregistrer les noms de tous les non-membres qui viennent sur la propriété (par exemple les membres potentiels qui s'informent sur l'adhésion) et le temps passé sur la propriété.
- ii Contrôle du processus de changement:** Le personnel signalera aux joueurs la fin de la séance à 5 minutes de l'heure (par exemple en criant « Dernier point ») et s'assurera que les membres arrivant pour jouer restent dans le stationnement jusqu'à ce que les joueurs précédents aient quitté le club (maintenir la distance physique).
- iii Nettoyage des surfaces fréquemment touchées par les membres:** Le personnel doit désinfecter les portes, les poignées et toute autre partie commune fréquemment touchée (comme la table de désinfectant pour les mains) une fois par heure.
- iv Nettoyage des surfaces fréquemment touchées par le personnel:** Le personnel doit essuyer les balais de court, les brosse à lignes et les robinets d'arrosage avant et après chaque utilisation. Le personnel doit essuyer le téléphone, le clavier de l'ordinateur, les toilettes et la poignée de porte du pavillon au début et à la fin de chaque quart de travail.

### **4. Lignes directrices volontaires**

Cette politique a été préparée en accord avec les lignes directrices du retour au jeu de l'OTA(<https://www.tennisontario.com/pages/return-to-play>) et le cadre officiel de réouverture du gouvernement de l'Ontario (<https://files.ontario.ca/mof-framework-reopening-province-stage-1-en-2020-05-14.pdf>).<https://files.ontario.ca/mof-framework-reopening-province-stage-1-en-2020-05-14.pdf> Ces deux documents contiennent d'autres recommandations qui ne figurent pas dans les procédures obligatoires détaillées dans la présente politique. Les membres sont invités à les consulter et à les adopter si elles sont pertinentes pour eux.

### **5. Surveillance et mise en application**

- i** Le directeur du tennis (assisté par le Comité de tennis) est responsable devant le conseil d'administration et a la responsabilité de :
  - a.** orienter l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de la politique du tennis COVID-19 en respectant la politique globale du Club COVID-19; Et

- b. fournir au conseil d'administration et au gérant du club des conseils et du soutien sur les questions relatives à la gestion de cette politique et permettre au conseil d'administration de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard.
- ii Le gérant du club sera responsable de l'administration pratique de cette politique, avec l'aide du personnel du pavillon. Dans les cas où un membre du personnel du Pavillon serait le seul membre du personnel en service et observerait qu'un ou des membres ne respectent pas la politique, il doit alors poliment rappeler au membre(s) la politique. Si le comportement n'est pas modifié, il doit en référer par courriel au gérant du club et au directeur du tennis.
- iii Les membres qui ont un comportement répétitif qui va à l'encontre de la présente politique pourraient être sujet à la révocation de leur adhésion au club.

*Revu et approuvé par*  
**Le conseil d'administration de l'ONEC**  
**Le 5 juin 2020**